



Près de 9 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté en France

L'aide alimentaire

est une **nécessité**



Le gaspillage alimentaire est une réalité



10 millions de tonnes de denrées alimentaires sont gaspillées chaque année, soit 16 milliards d'euros, pratiquement le tiers des denrées produites

La filière de production / transformation est à l'origine de près des 2/3 de ces gaspillages.

un enjeu de politique publique

Depuis les années 80, l'Union européenne et la France multiplient les mesures, financières et réglementaires notamment, en vue de lutter contre la précarité et le gaspillage alimentaire



Aujourd'hui, près de 5,5 millions de personnes bénéficient d'une aide alimentaire



grâce :

- aux financements publics d'achat de denrées
- aux dons et aux ramasses d'invendus
- aux associations distributrices

Banques Alimentaires

Quels sont les bénéficiaires de l'aide alimentaire ?

Les bénéficiaires d'une aide alimentaire sont en général identifiés par les services sociaux (assistantes sociales) après étude de leur situation socio-économique.

- Les femmes sont très majoritaires (près de 70% des bénéficiaires)
- 78% des bénéficiaires sont français et 22% étrangers (dont 17% hors UE)
- L'âge moyen des bénéficiaires est d'environ 47 ans
- 84% des bénéficiaires disposent d'un logement stable
- Les personnes isolées (31%) et les familles monoparentales (33%) représentent pratiquement les 2/3 des bénéficiaires
- 17% des bénéficiaires disposent d'un emploi (en CDI pour 1/3 d'entre eux)
- 83% sont sans emploi ou inactifs (dont 33% de chômeurs, 15% de retraités, 13% d'handicapés et 6% d'étrangers)
- 84% des bénéficiaires disposent de ressources (minima sociaux, allocations familiales, chômage, retraite, ...). Ces dernières s'élèvent en moyenne à 821€/mois

(source FFBA / CSA : enquête 2018)

D'où proviennent les denrées distribuées

Il y a deux grandes sources d'approvisionnement :

- des ressources achetées sur financements publics en vue d'être distribuées gratuitement aux plus démunis (FEAD et CNES par exemple)
- des ressources n'ayant pas ou risquant de ne pas trouver les débouchés commerciaux attendus, en raison par exemple :
 - de surproduction
 - de problèmes lors de la fabrication (process, étiquetage, ...)
 - de problèmes de transport (accident, refus pour retard, ...)
 - de DLC ou DDM courtes

Comment sont-elles distribuées ?

Les denrées sont distribuées par le biais de structures publiques ou associatives :

- Des structures publiques telles que les CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)
- Des associations caritatives telles que le Secours populaire, Les Restos du Cœur, la Croix Rouge ainsi que de nombreuses associations locales, qui distribuent à leurs bénéficiaires des produits alimentaires sur prescription sociale en demandant parfois une participation financière symbolique
- Des épiceries sociales (dont l'entrée est réservée aux bénéficiaires disposant d'une prescription sociale) qui vendent les produits alimentaires, mais à des prix très inférieurs à ceux du marché (de 50 à 90% inférieurs aux prix publics, selon les produits et leur provenance)

Les Banques Alimentaires : les grossistes de l'aide alimentaire

Les premières Banques Alimentaires ont été créées en 1985.

Ce sont des associations reconnues d'intérêt général. A ce titre, elles sont habilitées à recevoir les denrées financées par l'aide publique et à établir des certificats permettant la défiscalisation des dons reçus.

Aujourd'hui au nombre de 79, réparties sur l'ensemble du territoire, elles sont regroupées au sein de la Fédération Française des Banques Alimentaires (FFBA).

Il s'agit d'un maillon essentiel de l'aide alimentaire. Les Banques Alimentaires collectent, gèrent et partagent gratuitement les denrées alimentaires qui sont distribuées aux bénéficiaires, par l'intermédiaire de 5 400 associations et CCAS partenaires, à qui elles apportent en outre appuis et conseils (au plan nutritionnel, hygiène, juridique ...).

A ce jour, les Banques Alimentaires n'achètent pas de produits alimentaires

- Elles reçoivent et stockent les produits secs financés par le FEAD et le CNES
- Elles reçoivent les dons des entreprises agro-alimentaires et « ramassent » les invendus des GMS en attestant des quantités reçues pour permettre la défiscalisation de ces dons
- Elles organisent une collecte annuelle à la fin novembre de chaque année, à l'entrée des GMS, en faisant appel à la générosité du grand public. Cette collecte permet en particulier d'approvisionner des produits rarement donnés par ailleurs (laits maternisés, petits pots pour bébés, etc.)

Quelques chiffres :

- L'équivalent de 226 millions de repas servis
- 2 millions de personnes soutenues
- 6 520 bénévoles

Les Banques Alimentaires de Bourgogne Franche Comté

Trois Banques sont actives sur le territoire de Bourgogne Franche Comté :

- La **Banque Alimentaire de Bourgogne** et ses 4 antennes (Dijon, Chalon, Nevers et Monéteau)
- La **Banque Alimentaire de Franche Comté** et ses 4 entrepôts (Besançon, Montbéliard, Pontarlier et Vesoul)
- La **Banque Alimentaire du Jura** et ses 2 entrepôts (Champagnole et Dole)

Les moyens humains : 450 bénévoles, 14 salariés

Le tonnage distribué et sa répartition : 5 560 tonnes collectées (dont 61% « ramassées » et 28% financées par l'aide publique)

Les partenaires et les bénéficiaires finaux : 270 associations partenaires et CCAS ont servi l'équivalent de 11 millions de repas à près de 100 000 bénéficiaires

Au final, 1 euro dépensé en fonctionnement permet de distribuer près de 12 euros de nourriture

Envie d'agir ?

*pour réduire la précarité
et le gaspillage alimentaires*

Contactez-nous ...

En donnant, vous pouvez :



- Contribuer à la poursuite de nos objectifs
- Afficher votre politique en matière de RSE
- Défisicaliser une partie de vos activités

La défiscalisation, comment ça marche

La Banque Alimentaire qui reçoit votre don établit un justificatif (CERFA) qui mentionne le poids du don reçu.

Le donneur indique le prix de revient au kg de la denrée donnée.

Au terme de l'année fiscale, 60% du montant des dons réalisés sont déductibles de l'impôt, dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaire.

Comment nous contacter ?

Banque Alimentaire de Bourgogne

tél. 03 80 46 61 61 / ba210.banquealimentaire.org

Banque Alimentaire de Franche Comté

tél. 03 81 80 96 06 / ba250@banquealimentaire.org

Banque Alimentaire du Jura

tél. 03 84 52 60 48 / ba390@banquealimentaire.org

Banques Alimentaires